

19 JUILLET 2011



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT tenue le 19 juillet 2011 à 16h00 à la salle du Conseil au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

Étaient présents les conseillères et conseillers **MARIE-CLAUDE CABANA, DIANE PERRON, JACQUES LAPENSÉE, ANIE PERRAULT** et **RÉAL BRUNELLE**.

Était absente madame la conseillère **MARIE-ÈVE LAGACÉ**.

Le tout FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DESORMAUX**, directeur général et directeur du développement, ainsi que Me **JOANNE SKELLING**, greffière, sont également présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-------------|----|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2011-07-350 | 1. | Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 juillet 2011 |
| 2011-07-351 | 2. | Octroi d'un contrat pour la réfection d'un ponceau sur le boulevard de Bromont |
| 2011-07-352 | 3. | Octroi d'un contrat pour le remplacement d'une section de la clôture du cimetière anglican |
| 2011-07-353 | 4. | Adoption du règlement d'emprunt numéro 987-2011 |
| 2011-07-354 | 5. | Radiation de taxes municipales à l'égard d'une propriété |
| 2011-07-355 | 6. | Conservation de terrains donnés en compensation et de milieux |

19 JUILLET 2011

- naturels visés au projet «Rue des Lilas – Phase 3»
- | | | |
|-------------|-----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2011-07-356 | 7. | Octroi d'une contribution financière à la SODEB relativement à un mandat en tourisme |
| 2011-07-357 | 8. | Modification temporaire des limites de vitesse dans le secteur du chemin de Lotbinière en raison de travaux routiers |
| 2011-07-358 | 9. | Installation d'un système électrique extérieur au Campus récréo-éducatif Germain-Désourdy |
| N.M. | 10. | Période de questions |
| 2011-07-359 | 11. | Levée de la séance |

LA GREFFIERE,

ME JOANNE SKELLING

2011-07-350

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JUILLET 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 19 juillet 2011 tel que soumis.

ADOPTÉE

2011-07-351

**OCTROI DU CONTRAT DE RECONSTRUCTION D'UN PONCEAU
SUR LE BOULEVARD DE BROMONT**

ATTENDU QUE le boulevard de Bromont est l'artère principale de la ville de Bromont;

ATTENDU QUE la Ville a obtenu un rapport d'expert en structure recommandant la fermeture du tronçon de route jusqu'à la reconstruction de l'ouvrage ;

ATTENDU QUE ledit ponceau ne peut être stabilisé à des coûts acceptables ;

ATTENDU QUE la Ville a retenu les services d'une firme d'ingénieurs qui a réalisé les études, plans et devis du projet de reconstruction ;

19 JUILLET 2011

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, pour un contrat de reconstruction d'un ponceau situé sur le boulevard Bromont, lequel porte le numéro 016-ST-P-11 et est intitulé « Travaux de remplacement d'un ponceau sur le Boulevard de Bromont » ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues dans les délais requis;

ATTENDU QUE la firme d'ingénieurs mandatée à ce titre a procédé à l'étude de conformité des soumissions déposées, soient :

SOUMISSIONNAIRES	Prix soumis	
Excavation St-Pierre & Tremblay	289 682.86	\$
Entreprises Allaire et Gince inc.	250 635.00	\$
Contruction DJL inc.	340 156.36	\$

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer ledit contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires à l'octroi de ce mandat sont disponibles à même le règlement d'emprunt numéro 986-2011 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat de reconstruction pour le remplacement d'un ponceau sur le boulevard de Bromont au soumissionnaire ayant déposé la soumission conforme la plus basse, soit Les Entreprises Allaire et Gince inc. et ce, aux prix et conditions de sa soumission déposée ;

D'autoriser à cette fin, une dépense totale de 250 635,00\$, incluant toutes taxes ;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et à l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2011-07-352

**OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE DÉPENSE POUR
LE REMPLACEMENT D'UNE SECTION DE LA CLÔTURE
DU CIMETIÈRE ANGLICAN**

ATTENDU QUE la ville de Bromont souhaite investir dans la revalorisation et l'attrait visuel et touristique du Vieux-Village et plus particulièrement de son artère principale, la rue Shefford;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été présentée au Pacte rural de la MRC Brome-Missisquoi pour la mise en valeur du cimetière St-

19 JUILLET 2011

John, incluant le remplacement d'une section de clôture du cimetière, la pose d'arbustes dans le cimetière et le déplacement d'une plaque du circuit patrimonial;

ATTENDU QUE le propriétaire du cimetière, l'Église Anglicane du Canada, et sa responsable Madame Gillian Lortie, sont en accord avec la réalisation du projet;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est vue accordée une subvention de 10 000\$ du Pacte rural pour la réalisation de ce projet et qu'un montant de 15 650\$ sera assumé par la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions de fournisseurs-installateurs du type de clôture requis ont été reçues et que le soumissionnaire Clôture Pierre Savage a été retenu en considération de son meilleur rapport qualité-prix;

ATTENDU QUE les mesures initiales de la section à remplacer ont été révisées suite à l'abattage d'un arbre et à un nouveau tracé proposé ;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De procéder au remplacement d'une section de la clôture du cimetière St-John longeant la rue Shefford sur une distance approximative de 351 pi. lin., dans le cadre des démarches de revitalisation du secteur du Vieux-Village;

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville, tout document ou contrat à intervenir entre la Ville et Clôture Pierre Savage visant la fourniture et l'installation de ladite section de clôture à être remplacée, suivant les prix et conditions soumises dans son offre de service;

D'autoriser une dépense maximale à cette fin de **25 648 \$**, incluant toutes taxes;

Que la planification des travaux dont l'échéancier de réalisation est prévue vers la fin de l'été ou le début de l'automne 2011 soit effectuée en collaboration avec le directeur du service des Travaux publics;

D'émettre gratuitement tous les permis nécessaires à l'exécution des travaux requis par les présentes;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier la somme de **15 648 \$**, à même le surplus anticipé de l'exercice financier 2011 pour les objets de la présente.

ADOPTÉE

2011-07-353

19 JUILLET 2011

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 987-2011
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 560 000\$ POUR
LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU
SYSTÈME DE CONTRÔLE DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT
DES EAUX DE BROMONT**

ATTENDU QU'avis de motion du règlement d'emprunt numéro 987-2011 a été donné par ce Conseil à sa séance ordinaire du 20 juin 2011;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter tel que soumis, le règlement numéro 987-2011 décrétant une dépense et un emprunt de 560 000\$ pour la réalisation de travaux de remplacement du système de contrôle de la centrale de traitement des eaux de Bromont.

ADOPTÉE

2011-07-354

**RADIATION DE TAXES MUNICIPALES À L'ÉGARD DE LA
PROPRIÉTÉ SISE AU TERRAIN LOT#125 DU 1617, RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE la ville a reçu plusieurs plaintes relativement à la salubrité de la propriété sise au terrain #125 du 1617, rue Shefford;

ATTENDU QUE pour des raisons de qualité de vie de ses citoyens, la ville désire solutionner cette problématique dans les meilleurs délais;

ATTENDU QUE la ville ne peut procéder à la vente pour non-paiement de taxes de la roulotte et désire éviter la mise sur le carreau de la roulotte ce qui lui occasionnerait des coûts importants;

ATTENDU QUE la propriétaire du terrain sera sous peu déclarée propriétaire du bien meuble et devra à ce titre assumer toute dette en découlant en plus de la mise sur le carreau dudit bien;

ATTENDU QUE la radiation du solde du montant de taxes municipales dû s'avère la solution retenue par le Conseil pour mettre fin à cette situation problématique en toute équité;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De radier le montant de 980,81\$ dû à la Ville pour taxes impayées sur la roulotte installée sur le terrain #125 de la propriété sise au 1617, rue Shefford, conditionnellement au déménagement ou à la démolition complète de la roulotte par le propriétaire du terrain et ce, dans les meilleurs délais;

19 JUILLET 2011

Que ladite radiation soit effective à compter de la date où un représentant autorisé du service d'urbanisme de la Ville attestera de l'accomplissement de ce qui précède, le tout sans frais et à l'entière satisfaction de la Ville.

ADOPTÉE

2011-07-355

**CONSERVATION DES TERRAINS DONNÉS EN COMPENSATION
ET DES MILIEUX NATURELS VISÉS AU PROJET
« RUE DES LILAS – PHASE 3 »**

ATTENDU qu'il y a lieu de corriger la résolution 2011-06-261 de ce Conseil laquelle adoptait le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 17 mai 2011 puisqu'il comportait une erreur découlant d'une mauvaise indication dans sa résolution numéro 2011-05-09 qui référerait à quatre (4) lots alors qu'il aurait plutôt dû y être fait mention de cinq (5) lots;

ATTENDU que la création de ces cinq nouveaux lots dans le projet «Rue des Lilas – phase 3» est approuvée par le comité consultatif d'urbanisme et le conseil municipal;

ATTENDU que ce projet requière un certificat d'autorisation car il intervient sur un milieu humide;

ATTENDU que le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs demandent à la Ville de s'engager à donner un statut de protection à l'ensemble de la zone de compensation;

ATTENDU que la Ville comprend l'objectif et le bien-fondé de cette approche du Ministère;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De modifier la résolution 2011-06-261 de ce Conseil afin de préciser que la résolution du comité consultatif d'urbanisme portant le numéro 2011-05-09 aurait dû indiquer cinq (5) lots et non quatre (4), en regard du projet de lotissement du développement immobilier visant le prolongement de la rue des Lilas;

D'accorder, dans un délai de 12 à 18 mois suivant l'émission du certificat d'autorisation du MDDEP, un statut de zone de conservation à la zone de compensation sur le lot 4 513 950 dans le cadre du projet «Rue des Lilas – Phase 3», tel qu'identifié au plan de Denis Juair daté du 7 juillet 2011, dossier 3 258, minute 7 428 et de limiter les usages permis sur celui-ci à l'aménagement d'un sentier naturel.

ADOPTÉE

2011-07-356

19 JUILLET 2011

**OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA SODEB
RELATIVEMENT À UN MANDAT EN TOURISME**

ATTENDU QUE le Conseil municipal poursuit le mandat accordé à la Société de développement économique de Bromont (SODEB) afin de procéder au développement économique de Bromont;

ATTENDU QUE lors de la préparation budgétaire, un montant de 20 000 \$ a été autorisé pour l'octroi d'un mandat visant à préciser la vision du développement du secteur touristique pour les prochaines années et à proposer les grandes lignes d'un plan stratégique;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a mandaté la Société de développement économique de Bromont (SODEB) de coordonner un comité de réflexion sur les forces et les défis de l'industrie touristique bromontoise;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite conférer la responsabilité de gestion du montant alloué au mandat à la Société de développement économique de Bromont (SODEB);

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des services administratifs à approprier un montant de 20 000 \$ et de le verser à la Société de développement économique de Bromont (SODEB) dans le cadre de la gestion d'un mandat visant à préciser la vision du développement du secteur touristique de la Ville.

ADOPTÉE

2011-07-357

**MODIFICATION TEMPORAIRE DES LIMITES DE VITESSE DANS
LE SECTEUR DU CHEMIN DE LOTBINIÈRE EN RAISON DE
TRAVAUX ROUTIERS**

ATTENDU QUE la fermeture du boulevard de Bromont amène une augmentation considérable de la circulation sur le chemin Lotbinière causant par le fait même beaucoup de désagréments pour les résidents du secteur par la vitesse, le bruit et la poussière;

ATTENDU QUE la vitesse permise actuellement sur le chemin Lotbinière est de 70 km/h;

ATTENDU QU'UNE diminution temporaire de la limite de vitesse sur le chemin Lotbinière, pour la durée de la fermeture du boulevard de Bromont, aiderait à diminuer les inconvénients causés par l'augmentation de la circulation;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE

19 JUILLET 2011

**APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la limite de vitesse applicable sur le chemin Lotbinière soit abaissée temporairement de 70 km/h à 50 km/h et ce, à compter de ce jour et exclusivement pour la durée de la fermeture du boulevard de Bromont, près du chemin Brome;

Que cette limite de vitesse soit rétablie à 70 km/h dès la réouverture du boulevard de Bromont suite à la fin des travaux afférents au remplacement du ponceau.

ADOPTÉE

2011-07-358

**INSTALLATION D'UN SYSTÈME ÉLECTRIQUE EXTÉRIEUR
AU CAMPUS RÉCRÉO-ÉDUCATIF GERMAIN-DÉSOURDY**

ATTENDU QUE le budget d'opération du SLCVC prévoit une dépense annuelle récurrente de 2500\$ pour l'utilisation temporaire d'une génératrice dans le parc du Campus récréo-éducatif Germain-Désourdy aux fins de la Fête familiale;

ATTENDU la localisation stratégique de ce parc au sein du noyau villageois qui en fait un lieu privilégié de rassemblement pour ses installations éducationnelles et récréatives diverses;

ATTENDU QUE faute d'installation électrique adéquate, la tenue d'autres événements ne peut être planifiée ni se réaliser;

ATTENDU QUE la dépense ne figurait pas au budget annuel 2011 du SLCVC mais que ce service peut déjà y attribuer des sommes qui devaient être dépensées pour des fins d'activités spéciales (2500\$) et d'entretien et réparation du bâtiment de l'aréna (1000\$);

ATTENDU le rapide retour sur investissement de cette dépense en immobilisation;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser une dépense maximale de 7 900\$ plus les taxes applicables, afin de procéder à l'acquisition et à l'installation d'un système électrique extérieur de 200A au parc du Campus récréo-éducatif Germain-Désourdy, en collaboration avec le Service des travaux publics en ce qui a trait à la réalisation des travaux d'excavation et de remblai requis à cette installation;

19 JUILLET 2011

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier la somme de **4 400\$** à même le surplus anticipé de l'exercice financier 2011 pour la réalisation des objets de la présente.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée aux membres du Conseil.

2011-07-359

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée, à 16h25.

ADOPTÉE

JOANNE SKELLING, GREFFIÈRE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 2011.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

JOANNE SKELLING, GREFFIÈRE